

AUTOUR DES MOTS

« ÉTHIQUE OU MORALE ? » (1)

CETTE RUBRIQUE PROPOSE AUTOUR D'UN OU DE QUELQUES MOTS UNE HALTE PENSIVE À TRAVERS UN CHOIX DE CITATIONS SIGNIFICATIVES EMPRUNTÉES À DES ÉPOQUES, DES LIEUX ET DES HORIZONS DIFFÉRENTS.

L'emploi du mot « éthique » dont la fréquence ne cesse de croître au détriment d'ailleurs du terme « morale » constitue un phénomène majeur de société qui ne peut manquer d'interpeller. L'émergence de ce mot dans le champ des sciences de l'éducation est récent d'une dizaine d'années à peine, et les nombreux articles, numéros spéciaux des revues ou éditions diverses excitent autant la curiosité du chercheur ou du formateur qu'ils n'éveillent son interrogation, voire sa suspicion. Un premier réflexe pour le chercheur ou le formateur épris du sens des mots est d'ouvrir un dictionnaire ou un bon lexique de son domaine. Ainsi, devant cette émergence de l'usage du mot « éthique » comme de celui de « morale » prenons les ouvrages existants spécialisés dans le vocabulaire de l'éducation et de la formation, et tentons d'appréhender le sens et la portée de cette émergence. Le parti pris ici est de se limiter à des ouvrages accessibles comme des manuels, des dictionnaires, et de ne retenir que des auteurs fréquemment cités.

121

UN CONSTAT D'ABSENCE RÉVÉLATEUR

Si le mot « morale » figure dans tous les dictionnaires généraux ou philosophiques consultés, pour ce qui concerne celui d'« éthique », il n'en est pas de même.

Le mot est absent du *Dictionnaire abrégé de terminologie pédagogique* de l'INRP (1969), du *Vocabulaire de l'éducation* de Gaston Mialaret (PUF, 1979), du *Vocabulaire des formateurs* (AFPA, 1992), des *700 mots clés pour l'éducation* (PUL, 1992), et du *Dictionnaire encyclopédique de l'éducation et de la formation* (Nathan, 1994). Le mot est aussi absent des index des huit tomes du *Traité des sciences pédagogiques*

1 - Autour de ces mots, nous rencontrons aussi « déontologie ». Ce concept est plus clair mais mérite toute une série de nuances. Retenons la définition large : « Ensemble des règles et devoirs s'imposant à une profession ». La déontologie est du côté du droit, du légiféré. On parlera plutôt de code de déontologie.

de Debesse et Mialaret (PUF, 1969-1978), comme de l'*Encyclopaedia Universalis* où il faudra attendre un supplément en 1985 intitulé « Les enjeux » pour trouver une référence à ce concept sous la plume de Paul Ricœur dans un article « Avant la loi morale : l'éthique » (pp. 42-45) ou encore dans ce même ouvrage un autre article « La psychanalyse : une éthique du sujet » par Jean Clavreul (pp. 455-461) (2).

Nous le trouvons cependant dans le *Dictionnaire encyclopédique de la pédagogie moderne* de Hotyat et Delépine (Nathan-Labor, 1973), le *Dictionnaire de la langue pédagogique* de Foulquié (PUF, 1971) et dans le *Vocabulaire psychopédagogique* de Lalande (PUF, 1969). Le mot apparaît cependant dans un ouvrage récent *Pédagogie : dictionnaire des concepts clés* de Raynal et Rieunnié (ESF, 1997) Remarquons d'emblée que ces deux derniers ouvrages ont été élaborés sous la direction de philosophes.

Cette absence est significative au moment où l'on constate qu'apparaissent dans le champ de l'éducation et de la formation bon nombre de chartes, d'engagements qualité, de règlements intérieurs des formations (obligation inscrite dans le code du travail depuis 1990), comme si, quand l'éthique fait défaut, ou se prononce peu, il fallait la remplacer par du prescrit, du contractuel.

Le mot semble avoir quelques difficultés à entrer dans le champ lexical de l'éducation et de la formation, où on lui préfère « déontologie », « morale », « morale professionnelle » ou « valeur ». On défend les valeurs de l'école publique avec une morale professionnelle qu'ont bien connue plusieurs générations d'instituteurs et qui disparaît d'ailleurs du *Code Soleil* avec la partie déontologique à partir de l'édition de 1981.

UNE MÊME ÉTYMOLOGIE

« Morale » vient du latin *mos, mores* et de *moralis*, traduction par Cicéron du grec *ethos*, dans les premières lignes de son *De Fato* : « Parce qu'elle a trait aux mœurs, en grec *ethos*; nous, pour désigner cette partie de la philosophie, nous disons couramment "philosophie" des mœurs, mais c'est le cas d'enrichir notre langue et de l'appeler morale. »

« Éthique » et « morale » ont donc même origine et renvoient toutes deux aux mœurs et aux coutumes donc aux règles de conduite et à leur justification. Cependant, une première distinction peut être opérée grâce à Eric Weill : « On réserve parfois, mais sans qu'il y ait accord sur ce point, le terme latin à l'analyse des phénomènes moraux concrets, celui d'origine grecque au problème du fondement de toute morale

2 - Cependant, le terme apparaît dans la récente édition du *Thésaurus*, mais ne donne pas lieu à un article.

et à l'étude des concepts fondamentaux, tels que bien et mal, obligation, devoir, etc. » (*Encyclopaedia Universalis*, pp. 611-619)

LA MORALE

Un système de règles de conduite : principaux sens

- **La morale se définit principalement comme une théorie de l'obligation ou bien un ensemble de règles de conduite d'action.**

Grand Robert, 1983 (sens 3) : « Ensemble de règles de conduite découlant d'une conception de la morale. » (sens 4) : « Ensemble des habitudes et des valeurs morales (V. Mœurs), dans une société donnée. »

Petit Larousse, 1990 (sens 1) : « Ensemble des règles d'action et des valeurs qui fonctionnent comme normes dans une société. »

Lalande, 1990 (sens A) : (Une morale) « Ensemble des règles de conduite admises à une époque ou par un groupe d'hommes. – "une morale sévère. – Une mauvaise morale. – Une morale relâchée". »

Weill (E.) : « La morale apparaît d'abord, et légitimement, comme le système des règles que l'homme suit (ou doit suivre) dans sa vie aussi bien personnelle que sociale. » (*Encyclopaedia Universalis*, pp. 611-619)

Durkheim (E.) : « La morale est un système de règles d'action qui prédéterminent la conduite. Elles disent comment il faut obéir dans des cas donnés ; et bien agir, c'est bien obéir. » (*L'éducation morale*, Paris, PUF, 1963, p. 21)

« C'est la société qui les [les idées morales] a gravées en nous, et, comme le respect qu'elle inspire se communique à tout ce qui vient d'elle, les normes impératives de la conduite se trouvent en raison de leur origine, investies d'une autorité et d'une dignité que n'ont pas nos autres états intérieurs : aussi leur assignons-nous une place à part dans l'ensemble de notre vie psychique. » (*Les formes élémentaires de la vie religieuse*, Paris, Alcan, 1912, p. 377)

- **Ou bien, se passe comme la poursuite d'une finalité.**

Grand Robert, 1983 (sens 5) : *Peu usité*. « État des mœurs dans lequel se marque la réalisation d'un idéal moral. *Les progrès de la morale* (Lalande). – *Spécialt.* Valeur morale. »

Lalande, 1990 (sens D) : « Conduite conforme à la morale, par exemple lorsqu'on parle des "progrès de la morale", en entendant par là, non un progrès des idées morales, mais la réalisation d'une vie plus humaine, d'une justice plus grande dans les relations sociales, etc. Voir Levy-Bruhl, *La morale et la science des mœurs*. »

- **Cette norme sociale peut alors prétendre alors à l'inconditionnel ou l'absolu, pastulant une morale parfaite.**

Grand Robert, 1983 (sens 2) : « Ensemble des règles de conduite considérées comme valables de façon absolue. »

Lalande, 1990 (sens B) : « (*La Morale*) Ensemble des règles de conduite tenues pour inconditionnellement valables. »

• ***De ce système d'obligation découle une intervention : faire la morale.***

Petit Larousse, 1990 (sens 1) : « Faire la morale à quelqu'un, lui adresser des exhortations, des recommandations morales, le réprimander »; (sens 3) : « Précepte, conclusion pratique que l'on veut tirer d'une histoire. »

Grand Robert, 1983 (sens 6) : « Injonction, leçon de morale portant sur un point particulier. (V. Admonestation, leçon, parénèse.) [...] Faire la morale à quelqu'un, à soi-même (cf. Incartade). (V. Réprimande.) *Spécialt.* Courte pièce ou conclusion en forme de leçon de morale. (V. Apologue, maxime, moralité. La morale d'une fable.) *Par ext.* Précepte moral qu'on peut tirer d'une histoire. La morale de cette histoire. »

Morale et sciences humaines

• ***Dans le champ des sciences humaines la morale prend un sens descriptif des faits et se rattache à la sociologie.***

Legrand (L.) : « Pour un positiviste, nous l'avons vu, la morale elle-même relève d'une science : la sociologie : il y a des faits moraux et ces faits peuvent être expliqués par les nécessités d'une vie collective et finalement par la survie et le développement de l'humanité. » (*Enseigner la morale*, Paris, PUF, 1991, p. 67)

Grand Robert, 1983 : « *Par ext.* Science objective des mœurs, faisant partie de la Sociologie (chez Durkheim, Levy-Bruhl...) ; (Rem. cet emploi, qui exclut l'aspect normatif, reste purement théorique et n'est pas entré dans l'usage). »

Durkheim (E.) : « En se faisant sociologique, l'analyse morale peut donner un fondement rationnel, ni religieux, ni métaphysique, à une moralité aussi complexe, plus riche même, sous certains rapports, que la moralité religieuse traditionnelle, et remonter jusqu'aux sources d'où jaillissent les forces morales les plus énergiques. » (*Éducation et sociologie*, Paris, PUF, 1985, p. 24)

• ***La morale peut se caractériser comme phénomène universel.***

Weill (E.) : « Il n'existe pas de communauté humaine, pour primitive qu'elle soit qui ne connaisse de règles et ne distingue pas le bien d'avec le mal : règles de mariage (interdiction de l'inceste, etc.), de distinction entre nourritures permises, interdites, parfois prescrites au cours de certaines cérémonies ; obligation dans le processus du travail du groupe, etc. En ce sens, on trouve partout une morale comme forme de vie. » (*Encycopaedia Universalis*, pp. 611-619)

• **Au phénomène universel s'oppose une relativité des morales dans l'espace et dans le temps.**

Durkheim (E.) : « Chaque peuple a sa morale, qui est déterminée par les conditions dans lesquelles il vit. » (*De la division du travail social*, Paris, PUF, 1960, p. 262)

Weill (E.) : « L'existence de morales différentes est ainsi considérée comme un fait observable, constatable comme tout fait et sujet à l'analyse scientifique. » (*Encyclopaedia Universalis*, pp. 611-619)

Reboul (O.) : « Quiconque a un peu vécu a pu assister à bien des mutations de valeurs dans sa propre culture, notamment dans le domaine de la sexualité, des relations entre parents et enfants, entre homme et femme. » (*Les valeurs de l'éducation*, Paris, PUF, 1992, p. 71)

• **Enfin, cette relativité des morales implique l'émergence de conflits de morales eux-mêmes fluctuant dans l'espace et dans le temps.**

Weil (E.) : (à propos des « hérétiques », tels Socrate ou Jésus) : « Leurs actes, qui avaient semblé nier tout ce qui était solide, accrédité, nécessaire, leurs discours qui avaient paru démolir tout sens de la vie humaine, tous leurs gestes se présentent maintenant comme l'expression d'une volonté plus raisonnable, plus universelle, plus humaine, plus juste, plus morale, et l'ancien infidèle devient le maître des générations à venir. » (*Philosophie morale*, Paris, Vrin, 1987, p. 186)

Grand Robert, 1983, par exemple : « Les jansénistes reprochaient aux jésuites une morale relâchée. »

L'ÉTHIQUE

125

Une perspective universelle

■ **L'éthique, réflexion théorique sur la morale**

Grand Robert, 1983 : « Philos. Dans un sens large. Science de la morale ; art de diriger la conduite. (V. Morale.) Ouvrage traitant de cette science, de cet art. *L'éthique à Nicomaque, d'Aristote. L'éthique de Spinoza.* »

Larousse, 1990 (sens 1) : « Partie de la philosophie qui étudie les fondements de la morale. »

Le Trésor de la langue française, du CNRS propose la définition suivante : « Science qui traite des principes régulateurs de l'action et de la conduite morale. »

Un lexique de manuel de philosophie définit l'éthique comme « L'étude critique des jugements humains prononcés du point de vue du bien et du mal et de leurs fondements rationnels » (Moural et Millet, *Petite encyclopédie philosophique*, 1993), ou encore comme « l'étude théorique des principes qui guident l'action humaine dans les contextes où le choix est possible » ainsi par Sylvain Auroux dans le *Dictionnaire Encyclopédie Universelle de philosophie* (PUF, 1990).

« Partie de la philosophie qui cherche à déterminer la fin de la vie humaine et les moyens d'atteindre cette fin » (Foulquié, 1969, *Dictionnaire de philosophie*), définition que le même Foulquié modifie dans le *Dictionnaire de la langue pédagogique* où elle devient une « partie de la philosophie qui traite de problèmes fondamentaux de la morale théorique ou fondamentale ». Un dictionnaire plus récent de philosophie présente l'éthique comme une « partie de la philosophie traitant du bien et du mal, des normes morales, des jugements de valeurs (moraux) et opérant une réflexion sur cet ensemble. » (*Dictionnaire de philosophie*, Bordas, 1991)

Lalande (1991) : « Science ayant pour objet le jugement d'appréciation en tant qu'il s'applique à la distinction du bien et du mal. » ; définition reprise dans le *vocabulaire de psychopédagogie* de Lafon (PUF, 1969). Pour le *Littré* (1969), il s'agit d'un terme philosophique désignant une « science de la morale », repris tel quel par l'*Histoire de la langue française de Robert* (1985) ou par le *Quillet* : « Science des mœurs ». Hotyat et Delépine proposent comme définition « Science ayant pour objet l'étude des jugements de valeurs sur les conduites humaines » dans le *dictionnaire encyclopédique de la pédagogie moderne* (1973).

■ L'éthique, fondement de la morale

Ricœur (P.) : « Je propose donc de distinguer entre éthique et morale, de réserver le terme d'éthique pour tout le questionnement qui précède l'introduction de l'idée de loi morale et de désigner par morale tout ce qui, dans l'ordre du bien ou du mal, se rapporte à des lois, des normes, des impératifs. » (Avant la loi morale : l'éthique, *Encyclopaedia Universalis*, supplément, 1985, pp. 42-45)

Russ (J.) : « Par sa dimension plus théorique, par sa volonté de remonter à la source, l'éthique se distingue de la morale et délie une primauté par rapport à cette dernière. Elle concerne la théorie et la fondation, les bases mêmes des prescriptions ou jugements moraux. » (*La pensée éthique contemporaine*, p. 5)

Kremer-Marietti (A.) : « Si la morale est marquée du sceau de l'histoire présente ou passée, l'éthique concerne la théorie et la pratique morales considérées du point de vue d'une situation fondatrice, en perspective sur le passé et sur un futur immédiat ou lointain. discipline noétique, l'éthique est inséparable d'une méthode. Dès lors, nous nous interrogeons sur les tenants et les aboutissants de la morale. Nous poursuivons déjà une enquête théorique que nous avons déjà amorcée grâce à une première distanciation n'est autre que l'éthique générale ou la science de la morale. » (*L'éthique*, Paris, PUF, 1987, p. 3)

Fabre (M.) : « L'éthique n'est pas la morale. Même si la morale, comme norme instituée, devance toujours de fait l'exigence éthique, celle-ci conserve sur celle-là une primauté de droit. Alors que la morale conforme, l'interpellation éthique précède toute mise en forme et arrache le sujet à la fascination des bonnes formes instituées. [...] Elle est plutôt fondatrice du sujet dans son appréhension critique du monde et des morales instituées. Alors que la règle – au sens durkheimien – est au principe des habitudes, des bonnes manières et du conformisme, la loi – au sens lacanien –

passe le sujet dans sa différence avec l'autre : elle fonde son désir et sa parole. » (*Penser la formation*, Paris, PUF, 1994, p. 241)

Durandeaux (J.) : « Le débat éthique concerne les propositions fondatrices du discours et des conduites qui y tiennent, alors que le débat moral concerne les "nécessités" ou les "pseudo-nécessités" induites à tort ou à raison de ces principes fondateurs. » (Cité par Imbert F.) in *La question de l'éthique dans le champ éducatif*, Vigneux, Matrice, 1987, p. 7)

De Peretti (A.) : « La morale se définit en termes de normes impératives, de prescriptions, d'interdictions, ce qu'il faut faire ou ne pas faire. L'éthique au contraire suppose un choix personnel difficile et ce choix n'est pas entièrement référentiel par déduction à des normes, à des automatismes. » (André de Peretti, *Éducation et devenir*, 1994, n° 33, pp. 74-80)

■ L'éthique, synonyme d'autonomie de la volonté

Ricœur (P.) : « On entre véritablement en éthique, quand, à l'affirmation pour soi de la liberté, s'ajoute la volonté que la liberté de l'autre soit. Je veux que ta liberté soit. » (*Encyclopédia Universalis*, « Les enjeux », 1985)

Imbert (F.) : « À la perspective morale d'une fabrication d'habitudes qui assure au Moi sa bonne ordonnance et sa conformité, l'éthique substitue la perspective du sujet, de la parole et du désir singuliers. Là où la morale lie, canalise, unifie, l'éthique délie, dénoue les habitudes, vise l'existence hors des moules et des empreintes. » (*La question de l'éthique dans le champ éducatif*, Vigneux, Matrice p. 8)

Legrand (L.) : « Le nœud de la morale apparaît ainsi, comme Kant nous l'a appris, dans la conscience morale, exigence de liberté, de responsabilité, d'universalité, dans un monde empirique où tout est nécessité et conditionnement particulier. Ainsi apparaît l'opposition fondamentale entre l'éthique, c'est-à-dire cette exigence absolue de liberté et de responsabilité qui fonde notre dignité et l'application ici et maintenant de règles morales qui ne peuvent être que contingentes, commandées qu'elles sont par les conditions matérielles, psychologiques et sociales de notre existence particulière (Kant, 1775) (aujourd'hui avec des nuances, Habermas, 1983; Ricœur, 1986; Reboul, 1992). » (« Enseigner la morale aujourd'hui » in *Cahiers Binet-Simon*, Erès, Toulouse, 1993, pp. 125-138)

■ Habermas et l'éthique de la discussion

Russ (J.) : (à propos d'Habermas) « Faisons ici, avec ce penseur, une distinction sémantique importante. Ne confondons pas les questions morales, fruit ultime d'une procédure argumentative universelle [...] et les problèmes proprement éthiques, qui, dans le langage d'Habermas, se rapportent aux choix axiologiques préférentiels de chacun, choix fondamentalement subjectifs. La morale correspond à une perspective universaliste, dépassant les bornes de toute culture donnée, alors que l'éthique, au sens étroit du terme, ne concerne pas entièrement le questionnement rationnel. » (*La pensée éthique contemporaine*, p. 62)

Habermas (J.) : « Au lieu d'imposer à tous les autres une maxime dont je veux qu'elle soit une loi universelle, je dois soumettre ma maxime à tous les autres afin d'examiner par la discussion, sa prétention à l'universalité. Ainsi s'opère un glissement : le centre de gravité ne réside plus dans ce que chacun peut souhaiter faire valoir, sans être contredit, comme étant une loi universelle, mais dans ce que tous peuvent unanimement reconnaître comme une norme universelle. » (*Morale et communication*, Paris, Cerf, 1986, p. 89)

Dans *l'Éthique de la discussion*, Habermas donne pour exemple le divorce et la maltraitance à enfant. Le premier relève de l'éthique, c'est-à-dire d'un choix personnel alors que le second relève de la morale, puisqu'il s'agit d'un problème de portée universelle.

Une recherche raisonnée du bonheur

Obin (J.-P.) : (à propos de Comte-Sponville) « Pour ce philosophe, la morale commande et l'éthique recommande. Avec la première, qui tend à répondre à la réponse "Que dois-je faire?", il convient de faire son devoir. Avec la seconde, qui vise à répondre à la question "Comment vivre?", il s'agit d'une recherche raisonnée du bonheur. La morale, avec ses impératifs catégoriques, tend à séparer le bien du mal et à déterminer notamment des comportements à éviter. L'éthique, quant à elle, permet de distinguer le bon du mauvais et, dans ce registre, on ne stigmatise plus des fautes, mais on reconnaît simplement des erreurs. Si la morale veut être absolue, universelle, valable en toute occasion, et s'appliquer uniformément à tous, l'éthique ne peut être que relative à un individu ou à un groupe, et être appliquée à une situation précise : ce qui est bon pour moi peut ne pas l'être pour un autre, ce qui est bon dans telle situation peut ne pas le rester dans telle autre. On obéit à la morale, avec l'éthique on réfléchit et on raisonne. » (« Pour les professions de l'éducation nationale : morale, éthique ou déontologie? » in *Éducation et Devenir*, n° 33, 1994, pp. 9-12)

Et, Jean-Pierre Obin de donner en exemple à l'éthique : se marier, avoir des enfants, être homosexuel, et en exemple à la morale : le meurtre, le vol ou le racisme.

Maffessoli (M.) : « La morale est universelle, applicable en tous lieux et en tous temps ; l'éthique au contraire est particulière, parfois momentanée, elle fonde une communauté et s'élabore à partir d'un territoire donné, que celui-ci soit réel ou symbolique. » (*Au creux des apparences*, Paris : Plon, 1990, p. 16)

Des définitions proches, cependant, distinction essentielle, Habermas donne primat au juste alors que Comte-Sponville donne primat à une éthique du bonheur, sagesse personnelle, qui en atteignant la désespérance se convertira en béatitude.

ÉTHIQUE ET MORALE, UN VOCABULAIRE PARFOIS TRÈS FLUCTUANT

La morale, une théorie philosophique ?

Lalande, 1991 (sens C) : « Théorie raisonnée du bien et du mal. Éthique, le mot, en ce sens, implique toujours que la théorie dont il s'agit vise à des conséquences normatives. Il ne se dirait pas d'une science objective et descriptive des mœurs, ou même des jugements moraux. »

Grand Robert, 1983 (sens 1) : Science du bien et du mal ; « théorie, généralement conçue sous forme normative de l'action humaine en tant qu'elle est soumise au devoir et a pour but le bien » (Cuvillier). (V. Éthique ; philosophie.) Rem. La différence entre ces emplois et le sens 3° n'étant que « dans le degré de réflexion et le contenu » (Lalande), les doctrines les moins élaborées, les plus intuitives, les plus normatives ou les plus répandues peuvent être considérées aussi bien comme « ensemble de règles » (3°) que comme « théorie raisonnée. » (1°)

Petit Larousse, 1990 : Philo. « Théorie des fins des actions de l'homme. »

L'éthique, un ensemble de règles de conduite ?

Larousse, 1983 (sens 2) : « Ensemble de règles de conduite. »

Le dictionnaire actuel de l'éducation de Legendre (1993) énonce comme première définition « qui respecte une certaine morale » et propose dans la foulée « ensemble de règles et de principes régissant la pratique d'un domaine d'activité. »

« Corps ordonné de règles et de principes moraux » propose le *Dictionnaire encyclopédique de la pédagogie moderne* (1973) ; « Système de principes et de valeurs auquel on soumet et on subordonne les faits et les actions humaines, pour les apprécier et les distinguer » trouve-t-on dans le lexique de l'ouvrage de Médina (J.) et al. *Philosophie* (Magnard, 1993).

Pour Quillet, il s'agit par ailleurs d'un « ensemble des principes moraux qui sont à la base de la conduite de quelqu'un ». Le *Vocabulaire philosophique* de Bordas propose « morale qui s'efforce de dégager les principes d'une vie conforme à la sagesse philosophique. »

Pour Raynal et Rieunier (3), la référence à des normes internes, propres et « personnalisées » relève de l'éthique.

Dans le langage commun, les deux mots sont donc souvent employés indifféremment ou, comme le note Jean-Pierre Obin, entre les deux termes, n'existerait qu'une différence de degré, « l'éthique étant en quelque sorte une morale distinguée, la première étant appréciée chez le médecin, la seconde étant souhaitée chez l'épicurien », Obin (J.-P.), « Pour les professions de l'éducation nationale : morale, éthique ou déontologie ? » in *Éducation et devenir*, 1994, n° 33, p. 9.

3 - R. Raynal, A. Rieunier, *Pédagogie : dictionnaire des concepts clés*, Paris, ESF 1997, p. 132.

Ainsi, même si des distinctions ont été repérées, elles ne font pas l'unanimité. Il n'y a donc pas d'emploi unanimement reconnu de ces mots dont le sens varie en fonction des auteurs qui traitent de ces questions. Jean-Claude Forquin remarque à ce propos que « les définitions de la morale abondent » et parle de « querelle très verbale entre morale et éthique (une distinction très fluctuante à l'intérieur du lexique d'une même langue et difficilement transposable d'une langue à l'autre) », « L'enfant, l'école et la question de l'éducation morale. Approches théoriques et perspectives de recherches », *Revue française de pédagogie*, 1993, n° 102, pp. 69-106.

UNE PRÉFÉRENCE POUR L'ÉTHIQUE ?

Le *Dictionnaire actuel de l'éducation* de Legendre (Eska-Guérin, 1993), dictionnaire canadien fournit une piste. Il renvoie en effet à la notion de « compétence culturelle » définie par le Conseil supérieur de l'éducation du Québec (1989) comme un profil éthique : « Le profil éthique des enfants d'aujourd'hui aurait les traits suivants : 1. l'autonomie dans le choix des règles de conduite (le contexte actuel effaçant la convergence des codes, bien que la télévision impose les modèles dominants) ; 2. la distance et la tolérance grâce à la diversité des points de références ; 3. le désarroi et la confusion dans le monde des valeurs devant une multiplicité de modèles, pouvant conduire à l'anomie, c'est-à-dire à l'incapacité de se fixer des normes de conduite ; 4. l'absence de point de repère, de référentiel nuisant à l'affirmation d'une identité éthique. »

Legrand (L.) : « Si l'on parle aujourd'hui d'éthique et non de morale, c'est peut-être parce que nul n'est aujourd'hui assuré des valeurs à vivre et à affirmer comme régulateurs de la vie quotidienne. » (« Enseigner la morale aujourd'hui ? » in *Revue française de pédagogie*, 1991, n° 97, pp. 53-64)

130

Pour conclure

Si le mot « morale » a un sens reconnu par le plus grand nombre, celui d'un système de normes, l'éthique essaie de se définir entre « mon bonheur » et « l'humain tel que je le perçois ». Entre la recherche raisonnée du bonheur et l'intersubjectivité qui permet d'accéder à l'universalité existe une tension qui fonde toute éthique. Mon rapport à l'autre implique une morale qui échappe aux normes car le sujet se pose dans ses actes, c'est donc une problématique constante et non pas un système de normes défini comme tel. Le vocabulaire est fluctuant et ne peut que le rester car lorsque la morale est posée comme telle, quiconque veut s'en défaire doit effectuer un passage par la définition de son éthique avant toute autre définition d'une morale nouvelle ou différente.

Jacques LAGARRIGUE, Instituteur, Doctorant
Guy LEBE, Conseiller en formation continue, Doctorant